

Les forces de sécurité nationales afghanes (ANSF)



Niveaux de forces actuels des forces de sécurité nationales afghanes (ANSF)

- Armée nationale afghane (ANA)** : environ 185 300 soldats, dont près de 11 000 membres des forces spéciales. La structure de l'ANA comprend 6 corps d'armée basés dans diverses parties du pays, 1 division (composée de 2 brigades) basée à Kaboul, et 24 autres brigades (dont 2 brigades mobiles d'intervention commandées depuis Kaboul et déployées selon les besoins dans tout le pays). Depuis son rétablissement en 2002, l'ANA a évolué d'une force axée sur l'infanterie à une armée qui se voit progressivement dotée à la fois d'éléments de combat et de capacités facilitatrices. L'ANA est complète à 96 % environ, étant entendu qu'il reste 11 bataillons spécialisés à mettre en place. La NTM-A (mission OTAN de formation en Afghanistan) s'emploie à former, à aider et à conseiller les dirigeants de l'ANA en ce qui concerne la mise en place et le développement de capacités institutionnelles dans les domaines de la logistique et de la formation, afin d'édifier une force de sécurité s'inscrivant dans la durée (les forces de sécurité nationales afghanes – ANSF).
- Police nationale afghane (ANP)** : environ 152 600 policiers. L'ANP se compose des forces suivantes : la police afghane en uniforme, qui comprend la police de proximité, la police de la circulation et les sapeurs-pompiers ; la police afghane des frontières ; la police criminelle afghane, qui comporte des unités de lutte contre la drogue et contre le terrorisme et un département des enquêtes criminelles ; et la police d'ordre public afghane, qui assure les capacités de réponse aux crises et aux actes de terrorisme en milieu urbain. L'ANP comprend en outre une Direction générale des unités spéciales de la police (GDPSU). La GDPSU se compose de trois unités nationales dotées d'un mandat leur permettant d'opérer dans l'ensemble du pays, et de 19 unités provinciales appelées compagnies d'intervention provinciales (PRC), qui appuient directement le chef de police provincial. Les PRC assurent les missions ci-après : arrestations à hauts risques ; périmètres de sécurité et ratissages ; intervention rapide ; reconnaissance armée ; interdictions de véhicules ; patrouilles de reconnaissance ; recherche de caches d'armes ; patrouilles de sécurité.
- Armée de l'air afghane (AAF)** : environ 6 600 personnes, personnels volant, de maintenance et de soutien confondus. L'AAF exploite aujourd'hui une flotte de cent aéronefs à voilure fixe ou tournante, parmi lesquels 2 C-130 qui viennent d'être livrés et 12 hélicoptères Mi-17 dont la livraison a commencé en septembre dernier. Le rétablissement de l'AAF a débuté plus tard que celui de l'armée et de la police, et son passage à l'autonomie opérationnelle est prévu pour 2017.



Format et coût des ANSF après 2014

C'est au gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, avec le soutien de la communauté internationale, qu'il incombe de maintenir en puissance des ANSF autonomes et capables après 2014. Au sommet de l'OTAN tenu à Chicago en mai 2012, les pays de l'OTAN et de la FIAS sont convenus de contribuer au soutien dans la durée des ANSF après 2014. Les travaux d'élaboration de mécanismes de financement et de modalités d'utilisation des fonds qui soient appropriés, cohérents et efficaces se poursuivent.

Conduite des opérations

Depuis l'annonce du franchissement du « cap 2013 » le 18 juin, les forces de sécurité afghanes ont endossé la responsabilité première de la sécurité dans tout l'Afghanistan. Elles planifient et mènent désormais des opérations plus complexes et de plus grande envergure. Elles assument également une responsabilité croissante pour des missions de soutien logistique au combat – opérations d'évacuation sanitaire et d'ouverture d'itinéraires comprises. C'est ainsi qu'en juillet 2013 a été lancée dans l'est du pays, sous l'appellation « opération Seemorgh », la plus importante opération interarmes et interarmées sous direction afghane en plus de trente ans. Lors de cette opération, l'AAF a travaillé en étroite coopération avec l'ANA pour soutenir les mouvements des troupes, assurer le ravitaillement et procéder à l'évacuation des victimes dans tout l'Afghanistan. Au total, 250 soldats et plus de 6 000 kilos d'approvisionnements de combat ont été acheminés par voie aérienne sur le champ de bataille. Dans le cadre de cette opération, les unités

des forces afghanes ont également distribué des fournitures médicales, des tonnes de blé et du matériel d'inscription des électeurs. En août et septembre, une autre opération à grande échelle, l'opération Oqab octobre 2013, s'est déroulée dans le sud de l'Afghanistan. Elle s'est caractérisée par la participation de forces spéciales, de certains éléments de l'ANP et de personnels de la Direction nationale de la sécurité, ainsi que par l'exécution d'assauts aériens. En septembre 2013, l'AAF avait mené 993 missions d'évacuation de victimes, contre un total de 329 en 2012. Durant la saison actuelle des combats, les forces spéciales et commandos afghans ont dirigé quelque 1 200 opérations, et les unités spéciales de la police afghane en ont mené environ 800, dont des missions d'interdiction. En outre, au cours des quatre derniers mois, l'AAF a assuré plus de 1 560 heures de vol à l'appui des opérations de combat.

Formation

La formation des institutions et des forces de sécurité afghanes a pour principaux objectifs de développer les compétences et connaissances spécialisées dont les forces ont besoin pour se professionnaliser, et de développer les centres, les filières et les processus de formation. Plus de 90 % de la formation est assurée par les Afghans eux-mêmes et dispensée en dari et en pachtou, les deux langues officielles du pays. Les cours d'alphabétisation sont obligatoires pour tous les personnels de sécurité. La plupart des membres des ANSF ont suivi, ou suivent actuellement, le programme élémentaire d'alphabétisation et sont ainsi en mesure de poursuivre leur formation à un niveau plus poussé, s'il y a lieu.

Les femmes au sein des forces armées

Les ANSF comptent à l'heure actuelle plus de 2 000 femmes, dont 1 570 à l'ANP, 465 à l'ANA et 52 à l'AAF.



La police locale afghane (ALP)

Créée en juillet 2010, l'ALP cible les villages et sert des objectifs purement défensifs. Elle vient compléter les actions de contre-insurrection dirigées par les Afghans dans les régions rurales où la présence des ANSF est limitée, de manière à créer les conditions propices à une amélioration de la sécurité, de la



gouvernance et du développement. À ce jour et à l'échelle du pays, 119 des 170 districts ont été validés, c'est-à-dire reconnus comme prêts à une prise en charge locale de la sécurité. Forte de plus de 24 000 membres, l'ALP devrait, conformément au programme prévu, atteindre un effectif de 30 000 membres d'ici la fin de 2014.

La force afghane de protection publique (APPF)

La force afghane de protection publique (APPF) est appelée à assumer progressivement la responsabilité des opérations de convoi et la protection des sites de la FIAS et des ANSF. Cet objectif s'inscrit dans la logique du processus actuel visant à transférer la responsabilité totale de la sécurité aux ANSF d'ici à la fin de 2014. À ce jour, l'APPF a assuré la formation de 16 483 gardes, soit plus des trois quarts des 19 000 personnels nécessaires. L'APPF bénéficie depuis 2011 d'un soutien de la NTM-A qui prend la forme d'un encadrement dans les domaines suivants : soutien aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, opérations de convoi, transfert des sites internationaux et gestion des activités.

Recrutement et habilitation des ANSF

Le processus d'habilitation des ANSF, dirigé par les Afghans, a pour objet de passer au crible tous les candidats en les soumettant à une procédure en plusieurs volets. Les huit étapes du processus comprennent une vérification d'identité, une vérification des informations personnelles par deux garants, une vérification d'antécédents criminels, un cachet de vérification, un dépistage de toxicomanie, une visite médicale et une vérification des données personnelles (biométriques).

Plan de lutte contre l'infiltration

Le 14 mars 2012, suite à une demande des ministres de la Défense des pays de l'OTAN, le Conseil de l'Atlantique Nord a entériné un plan destiné à réduire les risques d'attaques perpétrées par les forces de sécurité afghanes contre la FIAS. Ce plan a été élaboré par le commandant de la FIAS en concertation avec ses homologues afghans et il est à présent mis en œuvre. Ce plan vise à renforcer les mesures de sécurité de la FIAS, à revoir et à améliorer les procédures d'habilitation et

de suivi des ANSF, et à développer la formation aux spécificités culturelles à la fois pour la FIAS et les ANSF, le but étant de combler le fossé culturel. En coopération avec la FIAS, les autorités afghanes ont également pris une série d'initiatives et de mesures visant à améliorer leurs procédures de recrutement, d'habilitation et de contrôle. Parmi celles-ci figurent l'adoption de procédures de renouvellement d'habilitation des personnels des ANSF au retour d'une permission ou en cas de reprise du service après une période d'absence, l'élaboration de mécanismes d'enquête visant à éclaircir les attaques d'infiltrés et à en tirer les enseignements, le renforcement des activités de contre-ingérence, ainsi que l'arrestation plus systématique des individus soupçonnés de soutenir les talibans ou de travailler pour eux. De plus, des agents de lutte contre l'infiltration continueront d'être insérés dans les ANSF et les centres de formation pour surveiller le comportement des soldats afghans. Les ANSF ont mis en place un système de dénonciation anonyme, de même qu'un programme d'évaluation de la crédibilité pour identifier, renvoyer et/ou poursuivre en justice les éléments infiltrés au sein des forces. De plus, le ministère de l'Intérieur a contrôlé plus de 80 000 personnels depuis la mise en œuvre de ses initiatives d'atténuation de la menace intérieure, et il poursuit ses vérifications dans le but de passer au crible l'ensemble des forces. En outre, l'ANA a institué une formation culturelle avec des conseillers en matière d'affaires religieuses et culturelles, au niveau de l'unité, afin de promouvoir la compréhension et le soutien mutuels des forces afghanes et de la FIAS.

Le rôle de l'OTAN en Afghanistan en matière de formation, de mentorat et de conseil

Créée le 21 novembre 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) regroupe les activités de formation menées par l'OTAN et par les pays au niveau institutionnel. Elle travaille en partenariat étroit avec les ministères afghans de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'en collaboration avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL). Vingt-cinq pays contribuent actuellement à la mission. La NTM-A sera intégrée au sein du Commandement interarmées de la FIAS d'ici à la fin de 2013. Les équipes OTAN de liaison et de mentorat opérationnels (OMLT) et de liaison et de mentorat opérationnels pour la police (POMLT),



initialement chargées des tâches de conseil et de mentorat des ANSF, se sont progressivement muées en équipes consultatives militaires (MAT) et de police (PAT). Les équipes de conseillers auprès des centres de coordination des opérations (OCCAT) apportent un concours essentiel aux commandants ANSF pour la coordination de l'emploi des forces dans leur zone ; c'est par leur intermédiaire que l'appui de la FIAS peut être sollicité. L'ensemble des équipes sur place sont désormais appelées de façon générique « équipes d'assistance aux forces de sécurité (SFA-AT) ». En octobre 2013, les pays suivants contribuaient à des MAT : Albanie, Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Finlande, France, l'ex-République yougoslave de Macédoine¹, Allemagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis. En octobre 2013, les pays suivants contribuaient à des PAT : Croatie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Espagne, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis. En octobre 2013, les pays suivants contribuaient à des OCCAT : Australie, Finlande, France, Allemagne, Italie, Lituanie, Pologne, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis.

Les initiatives OTAN de soutien

Le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA

Créé en 2007, le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA a été progressivement élargi au fil du temps ; il appuie désormais le soutien dans la durée de l'ANA et les programmes d'alphabétisation et de formation militaire professionnelle des ANSF. Ce fonds est ouvert aux contributions de la communauté internationale dans son ensemble. En avril 2013, les Dossier médias contributions reçues ou annoncées pour le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA s'élevaient à près de 600 millions d'euros. Au sommet de l'OTAN tenu à Chicago en mai 2012, les pays de l'Alliance et leurs partenaires de la FIAS sont convenus de jouer leur rôle s'agissant d'élaborer des mécanismes de financement et des modalités d'utilisation des fonds qui soient appropriés,

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



cohérents et efficaces pour tous les éléments des ANSF. Ils ont en outre décidé que de tels mécanismes devraient être caractérisés par la flexibilité, la transparence, la redevabilité et le coût-efficacité, et qu'ils devraient comporter des mesures anticorruption. Des travaux d'adaptation du fonds d'affectation spéciale administré par l'OTAN se poursuivent, avec pour objectif de proroger le fonds existant au-delà de 2014 en tant que l'un des mécanismes de financement envisagés pour drainer les fonds que la communauté internationale s'est engagée à fournir au profit des ANSF.

Le fonds d'affectation spéciale du Conseil OTAN-Russie (COR) pour la maintenance des hélicoptères

Lancé en mars 2011, le fonds d'affectation spéciale du COR permet de doter l'armée de l'air afghane d'une capacité de maintenance et de réparation de sa flotte d'hélicoptères,

notamment grâce à la fourniture de pièces de rechange et à la formation de techniciens. Dans le cadre de la phase 1, en septembre 2013, trois stages de formation avaient été dispensés avec succès et 30 participants à ces stages avaient été réintégrés au sein de la composante Air de l'ANA. Le coup d'envoi de la deuxième phase du projet a été donné à la réunion du COR en session des ministres des Affaires étrangères tenue le 23 avril 2013 à Bruxelles. À l'heure actuelle, une formation à la réparation et à la maintenance d'hélicoptères est assurée au profit de 10 autres techniciens d'hélicoptères afghans. Un soutien est par ailleurs assuré en vue du développement de la capacité d'évacuation sanitaire de l'AAF.

Division Diplomatie publique – Section Presse et médias

Tél.: +32(0)2 707 1010/1002

E-mail: moc@hq.nato.int

www.isaf.nato.int

#NATO #DefMin